

# **CONDITIONS & TARIFS** **DES OPÉRATIONS** **ET SERVICES BANCAIRES** **AUX PARTICULIERS**

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017



**CAISSE D'ÉPARGNE**

**COTE D'AZUR**

---

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/01/2017.

La Caisse d'Épargne fonde sa relation avec vous et ses clients sur la confiance et la transparence :

- en vous communiquant au moins 2 mois avant leur date d'application les nouveaux tarifs des opérations et services bancaires,
- en tenant à votre disposition, en libre-service dans votre agence, la brochure de nos tarifs,
- en vous donnant la possibilité de consulter nos conditions tarifaires, à tout moment, sur notre site internet [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>

À toute ouverture de compte, nous vous remettons une convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. La mise à disposition de cette convention vous permet de mieux connaître vos droits et obligations à l'égard de votre Caisse d'Épargne. Si votre convention de compte ne vous a pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer gratuitement, sur simple demande, auprès de votre conseiller Caisse d'Épargne.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2017).



*(1) Coût de la communication selon les conditions de votre fournisseur d'accès internet.*

## ■ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors offres groupées de services et tarifs promotionnels ou spécifiques à une partie de la clientèle.

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leur plaquette tarifaire et sur internet un extrait standard des tarifs.

Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet) : <b>(Direct Ecureuil Internet)</b>	<b>Gratuit</b> (hors coût du fournisseur d'accès internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS <b>(AlertEcureuil)</b>	2,50 € par mois soit, pour information, 30,00 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat <b>(Carte Visa Classic)</b>	44,00 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé <b>(Carte Visa Classic)</b>	44,00 € par an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique <b>(Visa Electron Sensea)</b>	42,00 € par an
<b>Frais par retrait d'espèces</b> à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	1,00 € par retrait (à partir du 3 <sup>e</sup> retrait par mois)
<b>Frais par virement occasionnel</b> (cas d'un virement SEPA) 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En agence : 3,70 € par virement</li> <li>• Par internet : <b>Gratuit</b></li> </ul>
<b>Paiement d'un prélèvement SEPA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : <b>Gratuit</b></li> <li>• Frais par paiement d'un prélèvement : <b>Gratuit</b></li> </ul>
<b>Commission d'intervention</b> 	8,00 € par opération avec un plafond de 80,00 € par mois
<b>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement<sup>(1)</sup>)</b>	18,30 € par an
<b>Frais de tenue de compte</b>	17,00 € par an

(1) Contrat de BPC Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

 : Se référer au lexique pages 33 et 34.

# SOMMAIRE

---

Extrait standard des tarifs .....3

## 1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture .....	6
Relevés de compte .....	6
Tenue de compte .....	6
Services en agence .....	6
Services Bancaires de Base .....	7

## 2 BANQUE À DISTANCE

Direct Ecureuil .....	8
Relevé de compte en ligne mensuel .....	8
AlertEcureuil .....	8
Coffre-fort numérique .....	8
Libre Service Ecureuil .....	8
Webprotexion .....	8

## 3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes .....	9
Virements .....	11
Prélèvements/TIP .....	12
Chèques .....	12
Autres services .....	13

## 4 OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Bouquet Liberté .....	14
Forfaits Satellis .....	16
Offres réservées aux Jeunes .....	18
Offre Coloc' .....	19
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité) ...	19

## 5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commissions d'intervention .....	20
Opérations particulières .....	20
Incidents de paiement .....	20
Frais divers .....	21

## 6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts .....	22
Crédits à la consommation .....	23
Crédits immobiliers .....	23

---

## 7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Épargne bancaire.....	25
Placements financiers.....	26
Assurance-vie/Bons de capitalisation .	27
Parts sociales .....	27
Services de Gestion Privée .....	27

## 8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Assurances pour vous protéger au quotidien.....	28
Assurances pour vos biens .....	28
Assurances pour vous et vos proches .	29

## 9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



Frais de succession .....	29
---------------------------	----

## 10 OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Compte en devises .....	30
Change manuel.....	30
Virements non SEPA .....	30
Chèques .....	31
Délais d'encaissement .....	31

## 11 AUTRES



Numéros utiles .....	32
Plate-forme Natixis Paiements de traitement des fraudes sur cartes bancaires et de traitement des alertes	32
Lexique.....	33

## 12 RÉSOUDRE UN LITIGE



Service Relations Clientèle.....	35
Médiateur de la Caisse d'Épargne.....	35
Médiateur de l'AMF.....	35

# 1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

## ■ Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture de compte **Gratuit**
- Domilis (service de transfert de domiciliation de virements/prélèvements SEPA) **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité (liste des opérations automatiques et récurrentes) **Gratuit**
- Désolidarisation compte joint **18,80 €**
- Clôture de compte **Gratuit**

## ■ Relevés de compte

- Relevé de compte papier (périodicité mensuelle) **Gratuit**
- Relevé de compte en ligne (périodicité mensuelle) **Gratuit**
- Envoi de relevés supplémentaires (prix/relevé/mois) **1,70 €/mois**
- Édition de relevé de compte au guichet (par édition) **2,60 €**
- Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**

## ■ Tenue de compte

- Frais de tenue de compte (hors offres groupées de services)<sup>(1)</sup> **4,25 €/trimestre**  
Tarification Jeunes (16/25 ans) **½ tarif**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif **☒**  
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an<sup>(2)</sup>**
- Service rémunération<sup>(3)</sup> **Sans objet**
- Édition de BIC/IBAN **Gratuit**

## ■ Services en agence

### VERSEMENT, RETRAIT, REMISE DE CHÈQUE

- Versement d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) **5,00 €**
- Remise de chèque(s)<sup>(4)</sup> **Gratuit**

(1) Hors comptes dépourvus d'instruments de paiement.

(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(3) La rémunération du compte de dépôt est interrompue depuis le 01/01/2015.

(4) Date de valeur : J + 1 jour ouvré (J = jour de comptabilisation sur le compte client).

**☒** : Se référer au lexique pages 33 et 34.



### RECHERCHE DE DOCUMENT(S)<sup>(1)</sup>

- Frais de recherche de document de moins d'un an (hors relevés de compte) 15,60 €
- Frais de recherche de document de plus d'un an 40,20 €
- Frais de recherche complexe Sur devis
- Frais de photocopie (par page) 3,20 €
- Frais de photocopie de chèque 9,90 €
- Frais de déplacement d'un coursier dans un rayon maximum de 20 km (aller/retour) 39,10 €

### AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) 35,40 €/an
- Frais de gestion et de transmission numérique de dossier (sauf pièces de base) 17,90 €

### COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance - selon agence)
  - Petit 69,00 € TTC/an
  - Standard 80,60 € TTC/an
  - Moyen 92,20 € TTC/an
  - Grand 103,60 € TTC/an
  - Supérieur 138,30 € TTC/an
  - Particulier 158,50 € TTC/an
  - Petit robotisé 88,00 € TTC/an
  - Standard robotisé 126,40 € TTC/an
  - Standard robotisé nouveau 131,10 € TTC/an
  - Moyen robotisé 189,50 € TTC/an
  - Grand robotisé 302,40 € TTC/an
- Frais d'ouverture forcée suite à perte de clefs ou réquisition judiciaire Frais réels

■ **Services Bancaires de Base** (offre groupée de services, conditions d'accès définies dans le cadre des articles D. 312-5 et D. 312-6 du code monétaire et financier) comprenant :

**Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

*(1) Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les services de paiement (article L. 133-1 du code monétaire et financier).*

# 2 BANQUE À DISTANCE

## ■ Direct Ecureuil

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)<sup>(1)</sup>

Gratuit

- Téléphone **3241** Service gratuit + prix appel
- Internet<sup>(2)</sup>

## ■ Relevé de compte en ligne mensuel

Gratuit

## ■ AlertEcureuil

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

- Formule individuelle 2,50 € /mois
  - Formule famille 4,10 € /mois
- Tarification Jeunes (18/25 ans) ½ tarif

## ■ Coffre-fort numérique (3 mois gratuits)

1,20 € TTC/mois

## ■ Libre Service Ecureuil

Gratuit

Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les DAB et Bornes Libre Service Caisse d'Épargne

## ■ Webprotexion<sup>(3)</sup>

Abonnement gratuit

Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût de votre fournisseur d'accès internet.

(3) Coût selon votre fournisseur d'accès internet.

# 3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## ■ Cartes (hors offres groupées de services)

### COTISATION CARTE

#### Cartes de paiement

• Carte Visa Infinite à débit immédiat <sup>(1)</sup> ou débit différé	313,00 €/an
• Carte Visa Platinum à débit différé	200,00 €/an
• Carte Visa Premier à débit immédiat	135,50 €/an
• Carte Visa Premier à débit différé	135,50 €/an
• Carte Visa Classic à débit immédiat	44,00 €/an
• Carte Visa Classic à débit différé	44,00 €/an
• Carte Visa Electron Sensea	42,00 €/an
• Carte Bancaire Rechargeable MasterCard (12/17 ans)	12,00 €/an
• Réédition du code carte	1,50 € par réédition
• Rechargement occasionnel	<b>Gratuit</b>
• Cotisation annuelle au rechargement programmé	3,00 €/an
• Refabrication Carte Bancaire Rechargeable avant échéance	8,00 €
• Choix du visuel	<b>Gratuit</b>

#### Cartes de retrait

• Carte de retrait nationale <sup>(1)</sup>	24,80 €/an
• Carte majeur protégé Equilibra interbancaire et internationale	24,80 €/an
• Carte majeur protégé Equilibra sans code	24,80 €/an
• Carte Nomade	14,00 €/an
• Carte de retrait (12/25 ans)	
• Carte Tribu <sup>(1)</sup>	14,20 €/an
• Carte Tribu Cirrus <sup>(1)</sup>	16,20 €/an

#### Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)<sup>(2)</sup>

• Carte Visa Platinum Izicarte à débit différé	200,00 €/an
• Carte Visa Premier Izicarte à débit immédiat	135,50 €/an
• Carte Visa Premier Izicarte à débit différé	135,50 €/an
• Carte Visa Classic Izicarte à débit immédiat	44,00 €/an
• Carte Visa Classic Izicarte à débit différé	44,00 €/an

#### Carte de crédit

• Carte Teoz <sup>(1)(2)</sup> (carte associée à un crédit renouvelable)	Nous consulter
--	----------------

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Arrêt de commercialisation.

(2) Izicarte et Teoz sont des produits de Natixis Financement, SA au capital de 60 793 320 € - Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393 - qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès du Service Consommateurs de cette dernière. Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris Cedex 13. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

# 3

## RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE

### Retraits en euros (dans une Caisse d'Épargne ou une autre banque située dans la zone euro)

• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une Caisse d'Épargne	<b>Gratuit</b>
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	
• Carte Infinite (nombre de retraits illimités)	<b>Gratuit</b>
• Carte Platinum	
- Jusqu'à 8 retraits dans le mois	<b>Gratuit</b>
- À partir du 9 <sup>e</sup> retrait dans le mois	1,00 €/retrait
• Autres cartes (Sensea, Classic, Premier)	
- Jusqu'à 2 retraits dans le mois	<b>Gratuit</b>
- À partir du 3 <sup>e</sup> retrait dans le mois	1,00 €/retrait
• Retraits SMS	
Retrait d'espèces sans carte bancaire à un DAB d'une Caisse d'Épargne	1,00 €/retrait

### Retraits en devises (ou en euros hors zone euro)

• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	
• Commission proportionnelle	2,90 %
• et commission fixe	3,30 €
• Frais par retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
• Commission proportionnelle	2,90 %
• et commission fixe	6,55 €

### PAIEMENTS PAR CARTE (la carte est émise par la banque)

• Paiement par carte en euro dans la zone euro	<b>Gratuit</b>
• Paiement par carte en devises ou en euros hors zone euro	
• Commission proportionnelle	2,90 %
Maximum de perception	6,80 €

### LES AUTRES SERVICES CARTES

• Réédition/réactivation de code confidentiel	9,60 €
• Refabrication de carte avant échéance	14,00 €
• Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement	5,70 €
• Frais d'envoi de carte en recommandé	6,70 €

#### Services de paiement électronique

• E-carte bleue	12,00 €/an
• S-money	Gratuit <sup>(1)</sup>
• Service de Sécurisation des Opérations en Ligne par SMS (SOL SMS) ou par Carte A Puce (SOL CAP)	Gratuit

#### Choix du visuel carte

• Visuel de la collection permanente	10,70 € <sup>(2)</sup>
• Visuel personnel	15,20 € <sup>(2)</sup>
• Visuel Carte Bancaire Rechargeable	Gratuit

## ■ Virements

### FRAIS PAR VIREMENT VERS UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE

• Occasionnel	Gratuit
• Permanent	Gratuit

### FRAIS PAR VIREMENT OCCASIONNEL VERS UNE AUTRE BANQUE

• Au guichet de l'agence ou par un téléconseiller (Direct Ecureuil)	3,70 €
• Par internet	Gratuit

### FRAIS PAR VIREMENT PERMANENT VERS UNE AUTRE BANQUE

• Au guichet de l'agence ou par un téléconseiller (Direct Ecureuil) (prix/virement) <sup>(3)</sup>	1,50 €
• Par internet	Gratuit

### AUTRES

• Frais d'annulation ou de modification d'un virement unitaire avant émission	Gratuit
• Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	15,60 €
• Demande de retour de fonds sur liste de virements « papier » émis à tort	15,60 €

(1) Mise en service gratuite ; certaines fonctionnalités peuvent être tarifées. Se reporter aux conditions générales d'utilisation de S-money.

(2) Cotisation due à chaque commande d'un visuel (en cas de souscription, renouvellement à échéance, renouvellement avant échéance ou perte de carte).

(3) Si création en cours d'année : prélèvement à la mise en place du nombre de virements prévus jusqu'au 31/12 puis prélèvement en une seule fois en début d'année (maximum 12 virements).

# 3

## ■ Prélèvements/Titres interbancaires de paiement (TIP)

### PRÉLÈVEMENTS

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement **Gratuit**

### OPPOSITIONS SUR PRÉLÈVEMENT

- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA 31,20 €/opération
- Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (opposition permanente)
  - En agence 16,00 €/opération
  - Sur internet **Gratuit**
- Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvement (par couple ICS/RUM ou ICS)<sup>(1)</sup>
  - En agence 15,60 €
  - Sur internet **Gratuit**
- Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers désignés)
  - En agence 15,60 €/opération
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA 15,60 €/opération

### ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement **Gratuit**
- Émission du prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 15,40 €
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis 15,40 €
- Paiement d'un TIP SEPA **Gratuit**

## ■ Chèques L\*

- Remise de chèque(s) **Gratuit**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Paiement d'un chèque COM<sup>(2)</sup> et Nouvelle Calédonie à l'encaissement 9,50 €
- Commande de chéquier **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**

(1) ICS (Identifiant Créancier SEPA) - RUM (Référence Unique de Mandat).

(2) COM : Collectivités d'Outre Mer.

L\* : Se référer au lexique pages 33 et 34.

• Frais d'envoi de chéquier en agence	6,70 €
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
• Envoi simple	<b>Gratuit</b>
• Envoi en recommandé	6,70 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence <sup>[*]</sup>	12,70 €
<hr/>	
• Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur <sup>[*]</sup> = J + 1 ouvré (J : date de comptabilisation)	
<hr/>	
• Délais d'encaissement	
• sur remise de chèque sur compte de dépôt	12 jours ouvrés
• sur remise de chèque sur livret	12 jours ouvrés

#### DESTRUCTION

• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois	7,50 €
--	--------

#### OPPOSITIONS SUR CHÈQUES

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	16,20 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	25,30 €

### ■ Autres services

Service retraits déplacés illimités aux DAB d'une autre banque (zone euro dont France)	16,20 €/an
Services retraits déplacés à l'international (12/25 ans)	13,20 €/an
• Retraits d'espèces aux DAB d'une autre banque en zone euro	sans frais
• Retraits d'espèces aux DAB d'une autre banque hors zone euro (dans la limite de 4 retraits par mois)	sans frais
Service opérations courantes illimitées (chèque de banque, virement SEPA sur tous canaux, prélèvement SEPA, envoi de chèquiers à domicile, recherche simple de documents de moins d'un an, réédition de code secret carte)	31,20 €/an
Service franchise d'agios <sup>(1)</sup>	19,80 €/an
Services d'épargne automatique	
• Eparfix	12,00 €/an
• Eparplus	12,00 €/an

(1) En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus.

<sup>[\*]</sup> : Se référer au lexique pages 33 et 34.

# 4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

## ■ Bouquet Liberté

### UN ENSEMBLE DE SERVICES ESSENTIELS

- Compte de dépôt rémunéré<sup>(1)</sup>
- Chéquier<sup>(2)</sup>
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte<sup>(3)</sup> formule Individuelle ou formule Famille<sup>(2)(4)</sup>)
- Relevé de compte mensuel
- Autorisation de découvert<sup>(2)</sup>
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil<sup>(5)</sup>
- Libre Service Ecureuil
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone euro<sup>(6)</sup>
- Frais de tenue de compte<sup>(7)</sup>
- Services d'épargne automatique (Eparfix/Eparplus)

### UNE CARTE AU CHOIX

	12/17 ans	18/21 ans (souscription avant le 01/05/14)	18/21 ans (souscription après le 01/05/14)	22/25 ans	≥ 26 ans
		-50 %	-75 %	-50 %	Plein tarif
Carte Visa Infinite à débit immédiat <sup>(6)</sup> ou à débit différé	-	186,00 €/an soit 15,50 €/mois	93,00 €/an soit 7,75 €/mois	186,00 €/an soit 15,50 €/mois	372,00 €/an soit 31,00 €/mois
Carte Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte à débit différé	-	126,00 €/an soit 10,50 €/mois	63,00 €/an soit 5,25 €/mois	126,00 €/an soit 10,50 €/mois	252,00 €/an soit 21,00 €/mois
Carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte à débit immédiat	-	92,40 €/an soit 7,70 €/mois	46,20 €/an soit 3,85 €/mois	92,40 €/an soit 7,70 €/mois	184,80 €/an soit 15,40 €/mois
Carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte à débit différé	-	92,40 €/an soit 7,70 €/mois	46,20 €/an soit 3,85 €/mois	92,40 €/an soit 7,70 €/mois	184,80 €/an soit 15,40 €/mois
Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte à débit immédiat <sup>(9)</sup>	12,00 €/an soit 1,00 €/mois	52,80 €/an soit 4,40 €/mois	26,40 €/an soit 2,20 €/mois	52,80 €/an soit 4,40 €/mois	105,60 €/an soit 8,80 €/mois

(1) La rémunération du compte de dépôt est interrompue depuis le 01/01/2015.

(2) Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(3) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(4) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

(5) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(6) Le nombre de retraits par mois est fonction de la carte (comme précisé dans le chapitre 3 « Vos moyens et opérations de paiement »). Les retraits d'espèces à un DAB d'une Caisse d'Epargne sont gratuits.

(7) Gratuit.

(8) Arrêt de commercialisation.

(9) La carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

	12/17 ans	18/21 ans (souscription avant le 01/05/14)	18/21 ans (souscription après le 01/05/14)	22/25 ans	≥ 26 ans
		-50 %	-75 %		
Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte à débit différé	-	52,80 €/an soit 4,40 €/mois	26,40 €/an soit 2,20 €/mois	52,80 €/an soit 4,40 €/mois	105,60 €/an soit 8,80 €/mois
Carte Visa Electron Sensea	12,00 €/an soit 1,00 €/mois	52,80 €/an soit 4,40 €/mois	26,40 €/an soit 2,20 €/mois	52,80 €/an soit 4,40 €/mois	105,60 €/an soit 8,80 €/mois

#### AVANTAGES FAMILLE SUR CARTES SUPPLÉMENTAIRES

- 2<sup>e</sup> carte 50 % de remise sur le prix de vente unitaire
- Carte Bancaire Rechargeable **Gratuite**

#### DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À TARIF PRÉFÉRENTIEL DANS LE CADRE DU BOUQUET LIBERTÉ<sup>(1)</sup>

- Service retraits déplacés illimités aux DAB d'une autre banque (zone euro dont France) 16,20 €/an
- Service retraits déplacés à l'international (12/25 ans) 13,20 €/an
- Service opérations courantes illimitées<sup>(2)</sup> 31,20 €/an
- Service franchise d'agios<sup>(2)(3)</sup> 19,80 €/an
- E-carte Bleue<sup>(2)</sup> 12,00 €/an
- AlertEcoreuil
  - Formule individuelle 30,00 €/an
  - Formule famille<sup>(4)</sup> 49,20 €/an
- Coffre-fort numérique<sup>(2)</sup> 14,40 €/an
- Protection Juridique<sup>(5)(6)</sup> (dont 4 € de frais de gestion) 84,80 €/an
- Secur'Média<sup>(5)(6)</sup> (dont 3 € de frais de gestion)
  - Individuelle formule 1 40,00 €/an
  - Individuelle formule 2 82,00 €/an
  - Famille formule 1<sup>(4)</sup> 59,00 €/an
  - Famille formule 2<sup>(4)</sup> 112,00 €/an
- Assurance sur Épargne<sup>(5)(6)</sup> (dont 3 € de frais de gestion) 27,00 €/an

(1) Tarifs annuels prélevés mensuellement.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(3) En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus.

(4) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

(5) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(6) Tarif en vigueur au 01/09/2016 susceptible de connaître une évolution en cours d'année.

# 4

Pour 1 service payant souscrit : - 5 % sur le prix à l'unité<sup>(1)</sup>,  
Pour 2 services payants souscrits : - 10 % sur leur prix à l'unité<sup>(1)</sup>,  
Pour 3 services payants souscrits et plus : - 20 % sur leur prix à l'unité<sup>(1)</sup>.

## AVANTAGES JEUNES

- AlertEcuireuil pour les 12/25 ans Gratuit<sup>(2)</sup>
- Coffre-Fort Numérique pour les 18/25 ans Gratuit<sup>(2)</sup>

## ■ Forfaits Satellis

	Satellis Integral <sup>(3)</sup>	Satellis Essentiel <sup>(3)</sup>	Satellis Essentiel + <sup>(3)</sup>	Satellis Autonomie <sup>(4)</sup>
Service rémunération <sup>(5)</sup>	•	•	•	•
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement <sup>(6)</sup> )	•	•	•	•
Service Opposition <sup>(6)</sup>	•	•	•	•
Satellis Assurance <sup>(6)</sup>	•		•	•
Relevé Multiproduits mensuel	•	•	•	•
Autorisation de découvert <sup>(7)</sup>	•	•	•	
Abonnement à des services de banque à distance ( <u>Internet</u> , <u>téléphone fixe</u> , <u>téléphone mobile</u> , <u>SMS</u> , etc.) : Direct Ecuireuil <sup>(8)</sup>	•	•	•	
Retraits d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone euro <sup>(9)</sup>	•	•	•	
Frais de tenue de compte	•	•	•	•
Eparplus/Eparfix	•	•	•	•
Synthèse annuelle des comptes détenus				•
Rédition du code de la carte de retrait (1/an)				•

(1) Les remises possibles associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion pour les produits d'assurance.

(2) Pour les Bouquet Liberté souscrits à compter du 01/05/2014.

(3) Arrêt de commercialisation.

(4) Offre réservée aux personnes protégées (sous tutelle, curatelle et sauvegarde de justice).

(5) La rémunération du compte de dépôt est interrompue depuis le 01/01/2015.

(6) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(8) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit.

(9) Le nombre de retraits par mois est fonction de la carte (comme précisé dans le chapitre 3 « Vos moyens et opérations de paiement »). Les retraits d'espèces à un DAB d'une Caisse d'Epargne sont gratuits.

	Satellis Integral <sup>(1)</sup>	Satellis Essentiel <sup>(1)</sup>	Satellis Essentiel + <sup>(1)</sup>	Satellis Autonomie <sup>(2)</sup>
<b>Cotisation à une offre groupée de services avec :</b>				
Carte Visa Infinite à débit immédiat <sup>(1)</sup> ou différé <sup>(3)</sup>	384,00 €/an soit 32,00 €/mois			
Carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte à débit immédiat <sup>(3)</sup>	210,00€/an soit 17,50 €/mois			
Carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte à débit différé <sup>(3)</sup>	210,00 €/an soit 17,50 €/mois			
Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte à débit immédiat <sup>(3)</sup>		116,40 €/an soit 9,70 €/mois	120,00 €/an soit 10,00 €/mois	
Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte à débit différé <sup>(3)</sup>		116,40 €/an soit 9,70 €/mois	120,00 €/an soit 10,00 €/mois	
Carte Visa Electron Sensea <sup>(3)</sup>		116,40 €/an soit 9,70 €/mois	120,00 €/an soit 10,00 €/mois	
Carte Equilibra (carte de retrait sécurisée avec ou sans code)				37,20 €/an soit 3,10 €/mois
<b>Cotisation 18/25 ans (½ tarif)</b>	•	•	•	

(1) Arrêt de commercialisation.

(2) Offre réservée aux personnes protégées (sous tutelle, curatelle et sauvegarde de justice).

(3) Option carte supplémentaire : 50 % de réduction sur le prix à l'unité pour toute carte supplémentaire de même niveau.

# 4

## ■ Offres réservées aux Jeunes

	Satellis Jeune 16/17 ans <sup>(1)</sup>	Solution 16/17 <sup>(1)</sup>	Futeo 18/25 ans <sup>(1)</sup>
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance perte/vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa <sup>(2)</sup> )	•	•	•
Relevé de compte mensuel en ligne	•	•	•
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil <sup>(3)</sup>	•	•	•
Frais de tenue de compte	•	•	•
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS		•	•
Découvert autorisé <sup>(4)</sup>			•
Exonération d'agios dans la limite du découvert autorisé			•
Chéquier (sur demande)			•
<b>Cotisation à une offre groupée de services avec :</b>			
Carte Visa Classic à débit immédiat <sup>(4)(5)</sup>	12,00 €/an soit 1,00 €/mois	12,00 €/an soit 1,00 €/mois	12,00 €/an soit 1,00 €/mois
Carte Visa Electron Sensea	12,00 €/an soit 1,00 €/mois	12,00 €/an soit 1,00 €/mois	

(1) Arrêt de commercialisation.

(2) Contrat de BPCI Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre Caisse d'Epargne.

(5) La carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.



## ■ Offre Coloc'

Offre groupée de services réservée aux 18/30 ans :

- Compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier
- Tenue de compte
- Relevé de compte mensuel
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil<sup>(1)</sup>

Cotisation à une offre groupée de services Coloc'	12,00 €/an soit 1,00 €/mois
En option : la carte Visa Electron Sensea	1,00 €/carte/mois

## ■ OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité)

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Une carte de paiement à autorisation systématique
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier
- Un changement d'adresse une fois par an

<u>Cotisation à une offre groupée de services « OCF »</u>	<u>36,00 €/an</u> soit 3,00 €/mois
---	---------------------------------------

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit.

# 5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

## ■ Commissions d'intervention

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier

- Par opération 8,00 €
  - Dans la limite d'un plafond mensuel de 80,00 €
- Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les bénéficiaires des Services Bancaires de Base :
- Par opération 4,00 €
  - Dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €

## ■ Opérations particulières

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 25,30 €
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) 101,00 €
- Frais par Avis à Tiers Détenteur 101,00 €
- Frais par opposition administrative 10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de 100,00€
- Frais pour paiement direct de pension alimentaire 13,40 €

## ■ Incidents de paiement <sup>L\*</sup>

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 lettre par jour) 10,10 €
- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 lettre par jour) 10,10 €

*Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.*

### INCIDENTS LIÉS À VOS CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **Gratuit**
- Mise sous surveillance du compte suite à incident de paiement par carte 20,20 €
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 46,30 €

<sup>L\*</sup> : Se référer au lexique pages 33 et 34.

## REJET DE CHÈQUE <sup>L\*</sup>

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- Chèque inférieur ou égal à 50 €
- Chèque supérieur à 50 €

22,00 €/rejet <sup>(1)</sup>

42,00 €/rejet <sup>(1)</sup>

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- Frais de dossier
- Frais de rejet de chèque
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
- Frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
- Frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- La déclaration BDF (Banque de France)
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Frais de blocage de provision pour régularisation
- Frais de délivrance du certificat de non-paiement

## REJET DE PRÉLÈVEMENT <sup>L\*</sup>

- Frais de rejet de prélèvement TIP SEPA et téléversement pour défaut de provision
- Prélèvement inférieur à 20 € montant du prélèvement <sup>(1)</sup>
- Prélèvement supérieur ou égal à 20 € 12,00 €/rejet <sup>(1)</sup>

Pour les détenteurs des Services Bancaires de Base et de l'OCF, une remise tarifaire de 50 % est appliquée sur le tarif standard dans la limite de 3 opérations par mois.

## REJET DE VIREMENT

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**

## ■ Frais divers

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) 12,50 €
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé (envoi en recommandé) 16,60 €
- Courrier de mise en demeure 6,70 €
- Commission d'ouverture dossier recouvrement amiable 39,70 €
- Commission d'ouverture dossier contentieux 53,60 €
- Frais de plan amiable 26,30 €
- Chèque payé en période d'interdiction bancaire 23,30 €

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

<sup>L\*</sup> : Se référer au lexique pages 33 et 34.

# 6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

## ■ Découverts

Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de découvert. Les taux ci-après seront mis en œuvre dans la limite du taux de l'usure applicable à la catégorie de découvert concernée. Le taux de l'usure, susceptible de variation chaque trimestre civil, est affiché en agence et communiqué sur simple demande.

### AUTORISATION DE DÉCOUVERT PERMANENTE

- Frais de gestion 16,00 €/an
- Minimum forfaitaire d'agios (si découvert < 400 €) 3,00 €/trimestre
- Taux d'intérêts débiteurs (si découvert > 400 €) TBB<sup>(1)</sup> + 7 % (maximum)

Par exemple : pour un découvert de 1 000 € au taux débiteur de 14,35 %, le TAEG<sup>(2)</sup> est de 15,29 % pour une durée de 29 jours consécutifs. Le TAEG<sup>(2)</sup> réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

### AUTORISATION DE DÉCOUVERT PONCTUELLE

- Frais de gestion **Gratuit**
- Minimum forfaitaire d'agios (si découvert < 400 €) 3,00 €/trimestre
- Taux d'intérêts débiteurs (si découvert > 400 €) TBB<sup>(1)</sup> + 7 % (maximum)

Par exemple : pour un découvert de 1 000 € au taux débiteur de 14,35 %, le TAEG<sup>(2)</sup> est de 15,13 % pour une durée de 92 jours consécutifs. Le TAEG<sup>(2)</sup> réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

### DÉCOUVERT EN CAS DE DÉPASSEMENT <sup>(3)</sup>

- Minimum forfaitaire d'agios (si découvert < 400 €) 3,00 €/trimestre
- Taux d'intérêts débiteurs (si découvert > 400 €) TBB<sup>(1)</sup> + 15 %

(1) Le Taux de Base Bancaire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur est de 7,35 % au 01/09/2016. Toute modification de taux sera notifiée par un message relevé de compte et affichée en agence.

(2) Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'annexe de l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si cette dernière est déterminée. Il est indiqué sur le contrat de découvert, le relevé de compte et la fiche d'information précontractuelle (FIP) le cas échéant. En cas d'utilisation effective du découvert, le TAEG correspondant à cette utilisation sera indiqué sur le relevé de compte.

(3) En cas de dépassement (sous réserve de l'accord de la Caisse d'Épargne), le TAEG correspondant sera indiqué sur le relevé de compte.



## ■ Crédits à la consommation

Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

### CRÉDIT RENOUVELABLE TEOZ ET IZICARTE

Teoz et Izicarte sont des produits de Natixis Financement<sup>(1)</sup> qui en fixe les conditions tarifaires auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

### PRÊTS PERSONNELS

• Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,30 %
Minimum de perception	75,00 €
Maximum de perception	500,00 €
• Crédit Étudiant	Gratuit
• Crédit « Permis à Un Euro Par Jour »	Gratuit
• Crédit 1 <sup>er</sup> Véhicule	½ tarif

## ■ Crédits immobiliers

### FRAIS DE DOSSIER (en % du montant emprunté)

• Frais de gestion et de transmission numérique du dossier	17,90 €
<b>Pour les résidents</b>	
• Prêt Primo/Tactimo	1 %
Minimum de perception	350,00 €
• Prêt Conventionné	0,50 %
Minimum de perception	92,00 €
Maximum de perception	728,00 €
• Prêt PAS	0,50 %
Minimum de perception	220,00 €
Maximum de perception	500,00 € <sup>(2)</sup>
• Prêt Epargne Logement (Livret ou Plan)	Gratuit
<b>Pour les non résidents</b>	
	1 %
• Minimum de perception	912,00 €
• Maximum de perception	2710,00 €

(1) SA au capital de 60 793 320 € - Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris - intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07022393. Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris cedex 13.

(2) Ce montant comprend l'ensemble des frais liés à l'octroi et à la gestion du prêt.

# 6

## PRESTATIONS DIVERSES

### Avenants

• De taux	
• Frais de mise en place	3,00 % du CRD <sup>(1)</sup>
• Frais de dossier	1 %
• Minimum de perception	350,00 €
• Autres motifs (modification d'assurance, de garantie, d'objet, de désolidarisation, ...)	154,50 €
• De changement de compte de prélèvement	22,30 €

### Mainlevées

• Sur prêt échu ou non échu (gage, nantissement, mainlevée hypothécaire <sup>(2)</sup> , ...)	88,00 €
---	---------

### Attestations

• Certificat APL/Certificat Allocation Logement	22,00 €
• Prêt en cours/Fin de prêt	22,00 €
• Fiscale	22,00 €

### Cautions

• Commission pour délivrance de caution bancaire (caution loyer, caution fiscale, ...)	2 %
• Minimum de perception	36,40 €
• Frais de dossier	1 %
• Minimum de perception	100,00 €

### Divers

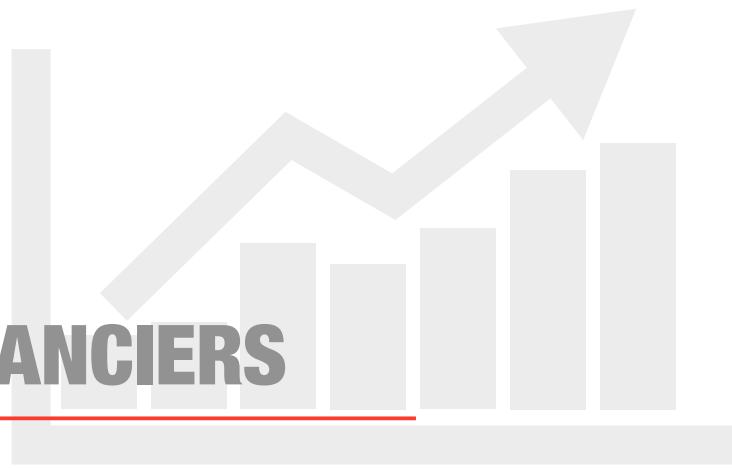
• Simulation de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement	
• Pour les offres émises avant le 01/07/2016	25,80 €
• Pour les offres émises à compter du 01/07/2016	<b>Gratuit</b>
• Frais de signification	Frais réels
• Frais de prise de gage (frais d'enregistrement de gage inclus)	212,10 €
• Frais de prise de nantissement	
• Nantissement interne	212,10 €
• Nantissement externe	429,30 €
• Frais de délégation assurance	<b>Gratuit</b>
• Frais de gestion	12,20 €
• Information annuelle des cautions par prêt <sup>(3)</sup>	
• Pour les particuliers	5,90 €
• Pour les Sociétés Civiles Immobilières (SCI)	12,20 €
• Réédition d'un tableau d'amortissement (hors modification contractuelle sur prêt Primo)	25,50 €
• Duplicata contrat de prêt	31,10 €
• Modulation d'échéances/report d'échéances	<b>Gratuit</b>
• Lettre d'accord de principe	<b>Gratuit</b>
• Assurance D.I.T. (décès, invalidité, incapacité de travail)	Nous consulter
• Assurance perte emploi	Nous consulter

(1) CRD : Capital Restant Dû.

(2) Hors frais d'enregistrement de greffe, de notaire, ...

(3) Tarification non applicable pour les cautionnements fournis en garantie du financement d'une entreprise.

# 7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



## ■ Épargne bancaire

### RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

- Mensuel 1,60 €/mois
- Trimestriel, semestriel ou annuel **Gratuit**

### RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE D'ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif **Gratuit**
- Retrait avec accréditif **Gratuit**
- Retrait dépannage dans une autre Caisse d'Épargne (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne) 5,00 €

### TRANSFERT DE COMPTE

- Transfert d'un compte d'épargne vers une autre banque 85,90 €
- Transfert d'un compte d'épargne vers une autre Caisse d'Épargne **Gratuit**

### AUTRES SERVICES

- Ouverture/Clôture **Gratuit**
- Retrait avec livret dans une agence Caisse d'Épargne **Gratuit<sup>(1)</sup>**
- Émission d'un chèque de banque sur Livret<sup>(2)</sup> 12,70 €
- Émission d'un virement SEPA à partir d'un Livret<sup>(2)</sup> 3,70 €
- Frais par virement permanent vers un autre établissement bancaire à partir d'un Livret<sup>(2)(3)</sup> 1,50 €
- Cotisation Carte Nomade 14,00 €/an
- Frais de tenue de compte sur livret inactif (compte inactif **Gratuit** au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) 30,00 €<sup>(4)</sup>

(1) Gratuit si retrait dans une autre Caisse d'Épargne, dans la limite de 300 € par période de 7 jours.

(2) Gratuit dans le cadre du Livret A.

(3) Si création en cours d'année : prélèvement à la mise en place du nombre de virements prévus jusqu'au 31/12 puis prélèvement en une seule fois en début d'année (maximum 12 virements).

(4) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Aucun frais, ni commission ne sera prélevé sur le Livret A, le Plan d'Épargne Populaire, le Livret Jeune, le Livret de Développement Durable et l'épargne logement.

**Gratuit** : Se référer au lexique pages 33 et 34.

# 7

## ■ Placements financiers

### TITRES

#### Droits de garde (hors valeur Réseau Caisse d'Epargne)

- Commission proportionnelle à la valeur du portefeuille au 31/12<sup>(1)</sup>
  - Jusqu'à 299 999 € 0,25 %  
Minimum de perception 37,90 €  
Maximum de perception 290,00 €
  - À partir de 300 000 € 0,10 %
- Commission fixe par ligne 4,35 €

#### Droits de garde (valeurs Réseau Caisse d'Epargne)

- Commission forfaitaire 29,00 €/an

### ORDRES DE BOURSE

	En agence	Par téléphone Direct Ecureuil	Par Internet
Minimum de perception	17,90 €	14,40 €	10,00 €
Taux de courtage	1,50 %	1,00 %	0,50 %
Commission fixe par ligne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	6,30 €	6,30 €	Gratuit
Ordre annulé	13,40 €	13,40 €	Gratuit

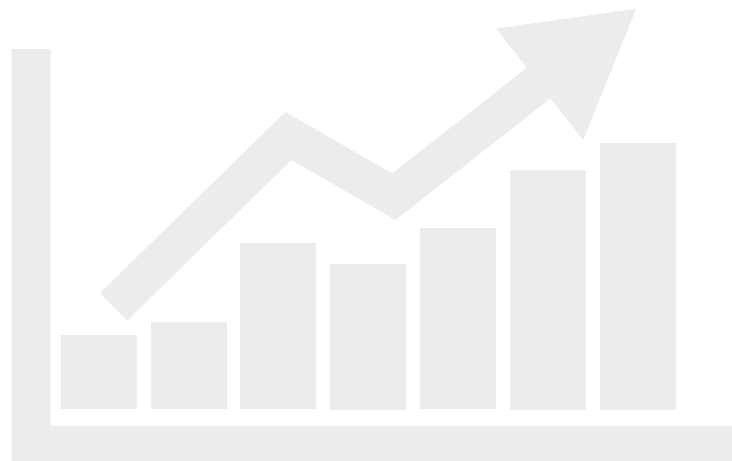
- Frais sur ordre de bourse sur bourse étrangère Nous consulter

### AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Ecureuil
  - Service Abonnement **Gratuit**
  - Service Prise de bénéfices 10,00 €/an
  - Service Assurance Bourse Esprit Ecureuil<sup>(2)</sup> 7,00 €/an
  - Cotisation forfaitaire annuelle 12,00 €/an  
(intégrant les services Abonnement + Prise de bénéfices + Assurance)
- Souscription OPCVM d'autres banques 43,10 €
- Souscription OPCVM (SICAV ou FCP) Caisse d'Epargne (droits d'entrée, frais de gestion) Nous consulter
- Souscription d'obligations de la Caisse d'Epargne (marché primaire) **Gratuit**

(1) Les valeurs du réseau Caisse d'Epargne sont exonérées de la commission proportionnelle.

(2) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances. Voir conditions générales ou notices d'information.



• Paiement de coupons et dividendes	<b>Gratuit</b>
• Relevé fiscal annuel	<b>Gratuit</b>
• Tenue de compte Plan d'Épargne en Actions (PEA) sans ligne de valeur	32,00 €
• Tenue de compte-titres ordinaire sans ligne de valeur	32,00 €
• Opposition sur bon de caisse, bon d'épargne	39,60 €
• Frais de clôture de compte-titres (ordinaire ou PEA) en cours d'année	64,30 €
• Envoi par courrier	
• de la valorisation annuelle de portefeuille	<b>Gratuit</b>
• de l'avis de paiement de coupon	<b>Gratuit</b>
• Transfert PEA vers une autre banque	116,50 €
• Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque	116,50 €
• Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne	<b>Gratuit</b>
• Frais sur dépôt de titres vifs	51,00 €
• Frais sur dépôt de titres non cotés	173,50 €
• Frais d'attestation fiscalité étrangère	Nous consulter
• Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif <sup>☒</sup> (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) Application des droits de garde <sup>(1)</sup>	

**7**

## ■ Assurance-vie/Bons de capitalisation

• Frais sur versements et frais de gestion	Nous consulter
--	----------------

## ■ Parts sociales

• Souscription, détention, rachat	<b>Gratuit</b>
-----------------------------------	----------------

## ■ Services de Gestion Privée<sup>(2)</sup>

• Étude patrimoniale de 150 € à 1 500 €	Sur devis
• Déclaration fiscale de 150 € à 1 500 €	Sur devis
• Autres prestations de 150 € à 1 500 €	Sur devis

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. Ce plafonnement concerne les comptes sur lesquels sont inscrits les titres financiers et les PEA.

(2) Actes facturés en fonction de la complexité des prestations.

<sup>☒</sup> : Se référer au lexique pages 33 et 34.

# 8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

## ■ Assurances pour vous protéger au quotidien

• Protection Juridique <sup>(1)(2)</sup> (dont 4 € de frais de gestion)	84,80 €/an
Pour l'ancienne offre <sup>(3)(4)</sup> (dont 4 € de frais de gestion)	73,55 €/an
• Assurance sur Épargne <sup>(1)(2)</sup> (dont 3 € de frais de gestion)	27,00 €/an
Pour l'ancienne offre <sup>(3)(5)</sup>	24,00 €/an
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	
• Assurance sur Compte <sup>(1)(2)</sup>	
Formule Individuelle	36,00 €/an
Formule Famille <sup>(6)</sup>	57,60 €/an
• Assurance moyens de paiement <sup>(1)</sup>	18,30 €/an
• Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa <sup>(1)</sup>	13,20 €/an
• Service Opposition <sup>(1)</sup>	22,00 €/an
• Satellis Assurance <sup>(1)</sup>	15,62 €/an

## ■ Assurances pour vos biens

• Assurance automobile <sup>(1)</sup>	Nous consulter
• Assurance habitation <sup>(1)</sup>	Nous consulter
• Secur'Media <sup>(1)(2)</sup> (dont 3 € de frais de gestion)	
• Individuelle formule 1	40,00 €/an
• Individuelle formule 2	82,00 €/an
• Famille formule 1 <sup>(6)</sup>	59,00 €/an
• Famille formule 2 <sup>(6)</sup>	112,00 €/an
• Assurance Mobile <sup>(1)(3)</sup>	30,00 €/an
• Assurance Mobile avec mensualisation de la prime <sup>(1)(3)</sup>	33,00 €/an
	(soit 2,75 €/mois)
• Garantie Revente et Services Résidence Principale <sup>(1)</sup>	185,00 € pour 5 ans ou 37,00 €/an sur 5 ans

(1) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(2) Tarif en vigueur au 01/09/2016 susceptible de connaître une évolution en cours d'année.

(3) Arrêt de commercialisation.

(4) Souscrite avant le 24/03/2014.

(5) Souscrite avant le 22/11/2010.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.



## ■ Assurances pour vous et vos proches

- Garantie des Accidents de la Vie<sup>(1)</sup>
- Garanties Santé (complémentaire santé)<sup>(1)</sup>
- Assurance étudiants à l'étranger<sup>(2)</sup>
- Sécur' Urgence<sup>(3)</sup>
- Sécur' Famille<sup>(3)</sup>
- Sécur Obsèques<sup>(3)</sup>
- Assistance Vie (prévoyance dépendance)<sup>(4)</sup>
- Prévoyance du locataire<sup>(4)</sup>

Nous consulter  
Nous consulter  
Nous consulter  
Nous consulter  
Nous consulter  
Nous consulter  
Nous consulter  
Nous consulter

# 9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

## ■ Frais de succession

- Frais d'ouverture du dossier de succession
  - En % des actifs successoraux 1,00 %
  - Minimum de perception 150,00 €
  - Maximum de perception 650,00 €
- Frais de règlement du dossier de succession
  - Date d'ouverture de la succession ≤ 1 an 50,00 €
  - Date d'ouverture de la succession > 1 an et ≤ 2 ans 75,00 €
  - Date d'ouverture de la succession > 2 ans 100,00 €

(1) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(2) Contrat distribué par MSH INTERNATIONAL, société française de courtage d'assurance. Voir conditions générales ou notice d'information.

(3) Contrat d'assurance décès de BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des Assurances, distribué par BPCE. Voir conditions générales ou notice d'information.

(4) Contrat de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

# 10 OPÉRATIONS INTERNATIONALES

## ■ Compte en devises

Nous consulter

## ■ Change manuel

### ACHAT/VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVICES)

- Commission de change Selon cours

### DÉLIVRANCE DE CHÈQUES DE VOYAGE

#### En euros

- Commission de service 1,50 %

#### En devises

- Commission de service Selon cours

## ■ Virements non SEPA<sup>(1)</sup>

### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

- En euros :
  - Commission proportionnelle 0,10 %
  - Minimum de perception 20,50 €
  - Maximum de perception 81,70 €
- En devises :
  - Commission proportionnelle 0,10 %
  - Minimum de perception 20,50 €
  - Maximum de perception 81,70 €
  - Commission de change 0,10 %
  - Minimum de perception 20,50 €
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) 37,40 €
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement OUR<sup>(2)</sup> en € et dont le montant est < 150 000 €) 5,10 €

### RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

- En euros :
  - Commission proportionnelle 0,10 %
  - Minimum de perception 20,50 €
  - Maximum de perception 81,70 €

(1) Aux commissions et tarifs ci-dessus s'ajoutent le cas échéant la récupération de nos frais (de port, de communications téléphoniques, de recherche,...) ainsi que les frais réclamés par nos correspondants.

(2) Tous frais à la charge du donneur d'ordre.



- En devises :
  - Commission proportionnelle 0,10 %  
Minimum de perception 20,50 €  
Maximum de perception 81,70 €
  - Commission de change 0,10 %  
Minimum de perception 20,50 €

## ■ Chèques

### ÉTABLISSEMENT D'UN CHÈQUE DE BANQUE EN DEVISES

- Commission de service (minimum 20,50 € - maximum 81,70 €) 0,10 %
- Commission de change (minimum 20,50 €) 0,10 %

### PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER EN EURO

- Dans l'Union Européenne 4,90 €
- Hors Union Européenne 38,40 €

### ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER<sup>(1)</sup>

- Commission de service 19,80 €
- Chèque en devises : commission de 2 % sur le cours pratiqué par notre intermédiaire
- Impayé sur chèque tiré sur l'étranger 29,60 €

## ■ Délais d'encaissement

### CHÈQUE PAYABLE À L'ÉTRANGER

- En SBF "Crédit Sauf Bonne Fin"
  - Remise de chèque en euros payable dans l'Union Européenne :  
Disponibilité des fonds - en nombre de jours ouvrés après la date de remise au guichet par le client (sous réserve de validité du bordereau de remise) 8 jours ouvrés
  - Remise de chèque en euros payable hors Union Européenne ou en devises toutes zones :  
Disponibilité des fonds - en nombre de jours ouvrés après la date de remise au guichet par le client (sous réserve de validité du bordereau de remise) 14 jours ouvrés
- En CAE "Crédit Après Encaissement"<sup>(1)</sup>
  - Remise de chèque en euros ou en devises payable à l'étranger : fonds disponibles sur le compte du client dès réception de ceux-ci par la Caisse d'Épargne.

(1) Aux commissions et tarifs ci-dessus, s'ajoutent le cas échéant, la récupération de nos frais (de port, de communications téléphoniques, de recherche, ...) ainsi que les frais réclamés par nos correspondants.

# 11 AUTRES

---

## ■ Numéros utiles

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

**ASSURANCE :** 09 69 36 45 45 

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

**PERTE/VOL :** 09 69 36 39 39 

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

**ASSISTANCE TECHNIQUE :** 09 69 39 29 52 

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

## ■ Plate-forme Natixis Paiements de traitement des fraudes sur cartes bancaires et de traitement des alertes

**PAR TÉLÉPHONE :** 09 69 36 83 38 

[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)



## ■ Lexique

**ACCRÉDITIF** : Autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne domiciliataire lui permettant de demander un remboursement avec préavis en une ou plusieurs fois sur son Livret A, Livret B, CEL ou CDD par espèces ou par chèque de banque dans une autre Caisse d'Épargne et lui permettant de retirer des sommes d'un montant supérieur au montant applicable à une demande de retrait sans préavis.

**AGIOS** : Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

**CHÈQUE** : Moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

**CHÈQUE DE BANQUE** : Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont généralement utilisés pour le règlement d'achats de montant élevé.

**COMMISSION D'INTERVENTION** : Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

**COMPTE INACTIF** : Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelle que forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

**COORDONNÉES BANCAIRES** : Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci. Le BIC (Business Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

**DATE DE VALEUR** : Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

**DÉLAI D'ENCAISSEMENT** : La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme

correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés au maximum). La provision est alors indisponible.

**DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT** : Découvert tacitement accepté en vertu duquel un prêteur autorise l'emprunteur à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte de dépôt ou de l'autorisation de découvert convenue.

**E.E.E. (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN)** : Pays membres de l'Union Européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège.

**INCIDENTS DE PAIEMENT** : Non-paiement par la banque d'une opération au débit du compte pour défaut ou insuffisance de provision, quels que soient les moyens de paiement utilisés (chèques, prélèvement, ...).

**INTÉRÊTS DÉBITEURS** : Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

**INTÉRÊTS CRÉDITEURS** : Somme due au client au titre de ses comptes rémunérés ou de ses placements. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

**O.P.C.V.M.** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières comprenant deux familles juridiques distinctes : les FCP et les SICAV.

**REJET DE CHÈQUE** : Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou une insuffisance de provision.

**REJET DE PRÉLÈVEMENT** : Refus de paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

**S.E.P.A.** : (Single Euro Payments Area) : espace unique de paiement en euro. Comprend les pays de l'Union Européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco.

**TAUX DE L'USURE** : L'ensemble des éléments servant à la détermination du TEG ne peut dépasser le taux de l'usure (Cf. article L. 314-6 du Code de la Consommation). « Constitue un prêt usuraire tout prêt conventionnel consenti à un TEG qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ». Au début de chaque trimestre civil, un avis du Ministère de l'Économie et des Finances, publié au Journal Officiel indique le taux effectif moyen pratiqué sur le trimestre précédent pour les différentes opérations de crédit.

**TEG (ou TAEG pour les crédits à la consommation et immobilier)** : Le Taux Effectif Global comprend les intérêts, les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, y compris ceux qui sont payés ou dus à des intermédiaires intervenus de quelle que manière que ce soit dans l'octroi du prêt, même si ces frais, commissions ou rémunérations correspondent à des débours réels. Pour les crédits à la consommation et les crédits immobiliers, le TEG est un taux annuel effectif global (TAEG) calculé actuariellement conformément à l'article R. 314-3 du code de la consommation.

# 12 RÉSOUDRE UN LITIGE

## ■ Service Relations Clientèle

En cas de problème sur le fonctionnement de votre compte, et si aucune solution amiable n'a pu être trouvée avec votre agence, le Service Relations Clientèle peut intervenir pour réexaminer votre demande. Pour le contacter :

**PAR COURRIER :** Caisse d'Épargne  
Service Relations Clientèle  
L'Arénas, 455 Promenade des Anglais  
CS 3297 - 06205 Nice Cedex 3

**PAR INTERNET :** [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>

**PAR TÉLÉPHONE :** **09 69 36 27 38** 

## ■ Médiateur du réseau Caisse d'Épargne

En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec le Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Caisse d'Épargne dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'application tel que défini dans la Charte de Médiation (disponible auprès de votre agence ou sur le site [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr))<sup>(1)</sup>

**PAR COURRIER :**  
Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Épargne  
BP 5507  
83097 Toulon Cedex

**OU DIRECTEMENT SUR INTERNET :**

<http://www.sitedumediateur.fr/caisse-epargne/cote-d-azur/>

Pour en savoir plus : consulter le site du Médiateur auprès de la Caisse d'Épargne ou celui de la médiation de la consommation : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

## ■ Médiateur de l'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi gratuitement par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), problèmes de tenue de compte-titres, ...)<sup>(2)</sup>.

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02

(1) Coût selon votre fournisseur d'accès internet.

(2) Cf. article L. 621-19 al.1 Code monétaire et financier et charte de la médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)<sup>(1)</sup>

[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
**COTE D'AZUR**

*Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Capital social 395.033.520 euros - 455, promenade des Anglais, 06200 Nice - 384 402 871 RCS NICE - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 199. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception d'effets ou valeurs, n° 10480 délivrée par la Préfecture des Alpes-Maritimes, garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 16 rue Hoche, Tour KUPKA B, TSA 39999, 92919 LA DEFENSE Cedex. EdEp.12.2016.60456*



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.